

Décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992 mettant fin aux fonctions du directeur de l'Europe au ministère des affaires étrangères.

Par décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992, il est mis fin, à compter du 15 septembre 1992, aux fonctions de directeur de l'Europe au ministère des affaires étrangères, exercées par M. Hamid Bourki, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992 mettant fin aux fonctions d'un consul général de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992, il est mis fin, à compter du 21 septembre 1992, aux fonctions de consul général de la République algérienne démocratique et populaire à Marseille (France), exercées par M. Abderrahmane Lahlou.

Décrets présidentiels du 1^{er} septembre 1992 mettant fin aux fonctions de consuls de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992, il est mis fin, à compter du 21 septembre 1992, aux fonctions de consul de la République algérienne démocratique et populaire à Nanterres (France), exercées par M. Abdelaziz Bouchouk.

Par décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992, il est mis fin, à compter du 1^{er} octobre 1992, aux fonctions de consul de la République algérienne démocratique et populaire à Metz (France), exercées par M. Abdelhamid Torche.

Décrets présidentiels du 1^{er} septembre 1992 portant nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992, M. Ahmed Ouyahia est nommé, à compter du 16 septembre 1992, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Mali à Bâmakou.

Par décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992, M. Hamid Bourki est nommé, à compter du 16 septembre 1992, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la fédération Russe à Moscou.

Décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992 mettant fin aux fonctions du président de la Cour d'Alger.

Par décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992, il est mis fin, à compter du 26 juillet 1992, aux fonctions de président de la Cour d'Alger, exercées par M. Ahmed Boulmaïz, admis à la retraite.

Décrets présidentiels du 23 septembre 1992 portant nomination de conseillers à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 23 septembre 1992, M. Mohamed Saïdi, est nommé à compter du 1^{er} septembre 1992, conseiller chargé des affaires politiques à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 23 septembre 1992, M. Abdelaziz Djerad, est nommé à compter du 1^{er} septembre 1992, conseiller chargé des affaires diplomatiques à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992, M. Abdelmadjid Bouzidi, est nommé à compter du 1^{er} septembre 1992, conseiller chargé des affaires économiques à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 23 septembre 1992, Le Colonel Hassen Bendjelti, est nommé à compter du 1^{er} septembre 1992, conseiller chargé des affaires de sécurité à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 1^{er} septembre 1992, M. Slimane Echeikh, est nommé à compter du 1^{er} septembre 1992, conseiller chargé de la jeunesse, de l'éducation et de la culture à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 23 septembre 1992, M. Benyoucef Baba Ali, est nommé à compter du 1^{er} septembre 1992, conseiller chargé de la communication à la Présidence de la République.